

3) Lot : Station de  
pompage et transforma-  
teur. Génie civil

Le Conseil, municipal,

Tu so délibération du 19 Novembre 1960 décidant la mise en concurrence d'une première tranche de 230 000 NF des travaux d'extension et d'alimentation en eau potable de la Commune et comportant notamment un concours entre entreprises spécialisées des travaux de construction d'une station de pompage et transformateur. Génie Civil Considérant qu'il n'a été présentée aucune soumission à ce concours qui a eu lieu à la Mairie de Ludres le 25 février 1961;

Tu le rapport du 5 Avril 1961 de M Dufour, Gérant du Bureau d'Etudes pour le Génie Civil et l'Équipement industriel Directeur des travaux, qui, de concert avec les Services du Génie rural a procédé à un appel d'offres auprès de diverses entreprises pour l'exécution desdits travaux, rapport commentant les résultats de cet appel d'offres.

Tu la lettre de M. l'Ingénieur en Chef du Génie rural en date du 6 Avril 1961;

Après avoir pu connaissance des documents qui lui ont été soumis, avoir entendu M. le Maire dans ses explications et en avoir délibéré:

Décide : a) de confier pour la somme de 11 911,70 NF l'exécution des travaux de construction d'une station de pompage et transformateur, Génie Civil, compris dans la première tranche des travaux d'alimentation en eau potable de la Commune à l'entreprise Ramelli Charles et C<sup>ie</sup>, 66, 68 et 70 Avenue de la Malgrange à Javelle,

b) d'autoriser M. le Maire à passer avec cette entreprise un marché pour la régularisation de l'opération et à revêtir ce marché de sa signature.